

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022
A 20H30

COMPTE RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Patrice BRICKERT - Idir ZATOUT - Matthieu COLLIN - Jean-Pierre SIDEL - Samuel DELETTRE - Rémy ANTOINE - Frédéric PERNIN - Mickaël CHENAL – Willy COLIN

Procuration : Sylvain LENTENGRE à Frédéric PERNIN
Emilie GEORGES à Idir ZATOUT

Absents excusés : Nadine MARTIN - Françoise DESCHEEMACKER - Yannick GOLIOT

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2022
2. ONF : proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2023
3. ONF : destination des coupes et des produits accidentels 2023
4. Révision des locations de chasse
5. SMIC : demande d'adhésion
6. SPL-XDemat : renouvellement de la convention de prestations intégrées
7. Demande de subvention de l'USB
8. Autorisation du passage du 38^{ème} Rallye Vosges Grand Est
9. Travaux d'agrandissement de la cantine
10. Vente du terrain de la Corvée
11. Personnel communal : contrat de l'adjoint technique (à huis clos)
12. Questions diverses

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2022

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – ONF : état d'assiette 2023 : inscription de coupes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de coupes à l'état d'assiette 2020, selon le tableau suivant fourni par l'ONF :

Parcelle	Surface parcelle	Surface en coupe	Type de coupe	Essence dominante	Volume par ha	Volume total
11	10,25	10,25	Amélioration	Sapin	41	418

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition présentée par l'ONF d'inscription de coupes à l'état d'assiette de l'exercice 2023 et demande à l'ONF de procéder à leur désignation.

Adopté à 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

3 - ONF : destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'ONF concernant la destination des coupes réglées et non-réglées de l'exercice 2023 ainsi que sur la destination des produits accidentels susceptibles d'être récoltés en 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à l'ONF le soin de fixer le prix de retrait pour toutes ces coupes ou parties de coupes et de retenir les destinations les plus appropriées au mieux des intérêts de la commune.

Adopté à 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

4 - Révision des prix de location de chasse

Monsieur Le Maire informe le Conseil que les baux de chasse sont révisés chaque année sur la base des barèmes d'actualisation en forêt domaniale.

Il précise qu'en fonction de ce barème, le montant du loyer 2022/2023 est égal au loyer 2021/2022 X 1,013159223.

Ainsi, il est proposé le tarif suivant pour 2022/2023

- Pour le Brocard Bourgonçois : 504,16 € x 1,013159223 = 510,79 €
- Pour les Amis de la Chasse : 664,65 € x 1,013159223 = 673,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'actualisation des loyers des baux de chasse pour 2022/2023.

Adopté à 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

5 – SMIC : demande d'adhésion

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion au SMIC des Vosges des collectivités suivantes :

- Syndicat Intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS) – siège à Saint-Maurice-sur-Moselle
- Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges
- Syndicat mixte Moselle Amont (Golbey)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les demandes d'adhésion des collectivités susmentionnées.

Adopté à 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

6 – SPL-XDemat : renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération du 7 juillet 2017, notre Conseil avait décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition.

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 2 septembre 2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

Adopté à 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

7 – Demande de subvention de l'USB

Le Président de l'USB sollicite une subvention pour l'année sportive 2022/2023 qui pourrait être à la hauteur de 2 000,- €, afin de pérenniser le bon fonctionnement du club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 1 600,- € à l'USB.

Adopté à 7 voix pour (6 + 1 procuration), 6 voix (5 + 1 procuration) pour 1 500,- €.

8 – Autorisation du passage du 38^{ème} rallye Vosges Grand Est

Le rallye Vosges Grand Est aura lieu du vendredi 16 juin au dimanche 18 juin 2023.

Le dimanche 18 juin, départ de l'épreuve spéciale à Mortagne avec passage à La Grosse Pierre à La Bourgonce (2 passages de course).

Le parcours étant validé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le passage du 38^{ème} rallye Vosges Grand Est 2023 sur la commune de La Bourgonce.

Adopté à 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

De plus, l'empreinte carbone liée aux consommations de carburant des concurrents est pris en compte, soit un total de 179 tonnes eq CO2 à compenser par la participation du Rallye Vosges Grand Est à un projet de reconstitution de forêts dégradées dans les Vosges.

Le conseil municipal est appelé à choisir :

- Nettoyement forestier et reboisement de la forêt communale de Mortagne détruite par l'incendie d'août 2022 (11 hectares)

- Reboisement d'une parcelle privée sur la commune de Grandrupt (2 hectares) suite à une attaque de scolyte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le nettoyage forestier et reboisement de la forêt communale de Mortagne détruite par l'incendie d'août 2022.

9 – Travaux d'agrandissement de la cantine

L'association Lor'Anim accueille régulièrement plus de 80 enfants lors des repas de midi. Le personnel s'est adapté en mettant en place 2 services de distribution de repas. Mais avec le nombre croissant d'enfants à la cantine, le local est devenu trop petit. C'est pourquoi Lor'Anim a demandé à M. le Maire la possibilité d'agrandir la surface dédiée aux repas du local cantine.

Lors de la commission travaux du 23 octobre dernier, les membres ont décidé de poser une porte vitrée anti panique pour fermer le porche et permettre la mise en place de quelques tables supplémentaires. Le devis de 6 573,48 € a été retenu de l'entreprise ADTF.

Afin de répondre aux normes de sécurité, il faudra contacter la PMI et la commission sécurité.

Une demande de subvention sera demandée à la CAF et au Conseil départemental.

Un adjoint demande de prévoir une alarme dans le cas où la porte serait ouverte par mégarde !

10 – Vente du terrain de La Corvée

Après le dernier conseil municipal, le Maire a contacté le service des Domaines pour une évaluation financière des parcelles B 833 et B 913 Devant la Corvée. La valeur proposée est de 21 000,- €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre les 2 parcelles communales cadastrées B 833 et B 913, situées Devant la Corvée, d'une superficie de 803m² au prix de 28 000,- euros, soit 34,87 euros le mètre carré.

Ces parcelles seront proposées dans un premier temps aux habitants de La Bourgonce. Un article sera rédigé dans le prochain bulletin.

Un courrier sera adressé aux propriétaires voisins des parcelles les avertissant de la vente du terrain.

Adopté à 12 voix pour (10 + 2 procurations).

11 – Personnel communal : contrat de l'adjoint technique (à huis clos)

Suite au départ de l'employé communal, M. Romain Speich, adjoint technique titulaire, la commune a engagé, du 4 juillet 2022 jusqu'au 3 janvier 2023 inclus M. Hervé Fournier pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

En raison des besoins de service, il convient de prévoir un emploi permanent à temps complet. M. Hervé Fournier remplissant les conditions nécessaires pour assurer cette fonction, Monsieur le Maire propose de le nommer agent stagiaire à temps complet à compter du 4 janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste permanent à temps COMPLET d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 4 janvier 2023 et de nommer M. Hervé Fournier stagiaire au poste d'adjoint technique.

Adopté à 12 voix pour (10 + 2 procurations).

12 - Questions diverses

MAM : les plans définitifs ont été envoyés à la PMI pour validation, demande de sondage assainissement et terrain en cours, demande de bornage également en cours.

Infraction sur l'antenne 4G : vol de tout le cuivre, constat fait avec la gendarmerie.

DDT : M. le Maire a contacté M. Tizzian de la DDT pour les avertir de la détérioration du parapet sur la Valdange et également pour lui demander la possibilité de poser le radar mobile avant le panneau de la commune sur la Route des Annailles (demande faite par plusieurs riverains). E attente d'une réponse.

Un conseiller demande à quelle moment sera mis en place le sens unique dans la Rue du Trexané : demande en stand by !

Couverture des Fossés Routes des Rouges Eaux : en attente des travaux sous chaussée de branchement sur le réseau d'eau d'un riverain.

A LA BOURGONCE, le 14 novembre 2022

Le Maire,

Denis HUIN

